

SOCIÉTÉ • JUSTICE

Scandale des pizzas Buitoni : Nestlé et des familles de victimes ont signé un accord d'indemnisation

Cet accord met un terme au volet civil du scandale sanitaire des pizzas Buitoni contaminées par la bactérie « E. coli » qui a fait deux morts et des dizaines de malades.

Le Monde avec AFP

Publié le 17 avril 2023 à 19h05 • Lecture 1 min.

La branche française de Nestlé s'est engagée à indemniser des dizaines de victimes du scandale des pizzas Buitoni contaminées par la bactérie *Escherichia coli*, dans le cadre d'un accord « d'indemnisation amiable » signé le 31 mars, clôturant ce volet civil de l'affaire, ont annoncé les parties lundi 17 avril sans dévoiler de montant. Deux enfants sont morts et des dizaines d'autres sont tombés grièvement malades après l'ingestion en 2022 de pizzas de la gamme Fraîch'Up de Buitoni, filiale de Nestlé.

« Afin de contribuer, dans un délai raisonnable, à l'apaisement des victimes et de leurs familles, Nestlé France a décidé de s'inscrire dans une démarche d'indemnisation amiable », a annoncé Nestlé France. « Chacune des personnes concernées recevra de la part de Nestlé France une proposition indemnitaire, qui fera suite à une évaluation médicale et qui tiendra compte, de manière équitable, de la gravité des préjudices et de chaque situation », a souligné la filiale du géant suisse, numéro un mondial de l'agroalimentaire.

Ce processus doit « permettre à terme une juste réparation à la hauteur de leurs préjudices », a expliqué dans un communiqué séparé l'avocat Pierre Debuisson, qui représente soixante-trois victimes. M. Debuisson avait assigné Nestlé pour faute lourde devant le tribunal judiciaire de Nanterre et demandé une indemnisation à hauteur de 250 millions d'euros pour ses clients. L'audience avait été fixée au 9 mai. L'accord amiable suspend cette assignation.

« L'action pénale suit on cours »

« Dans le cadre de la procédure civile, les accords amiables sont usuels et permettent de mettre un terme au contentieux civil sans éteindre l'action pénale » qui, elle, « suit son cours », a précisé Nestlé à l'Agence France-Presse.

Une information judiciaire avait été ouverte en mai 2022 à Paris, notamment pour homicide involontaire à l'égard de deux victimes et pour blessures involontaires à l'égard de quatorze autres, selon une source judiciaire. Nestlé n'a pour l'heure pas été mis en examen.

Lire aussi : [Bactérie E. coli : comment des pizzas Buitoni ont été débusquées par les autorités sanitaires](#)



Le 18 mars 2022, le groupe avait rappelé ses pizzas et fermé les deux lignes de production de l'usine de Buitoni de Caudry, dans le Nord, après des cas d'intoxication graves par la bactérie *E. coli* et la mort de deux enfants. Le 1^{er} avril 2022, la préfecture y avait interdit toute activité, les autorités sanitaires ayant établi un lien avec la consommation des pizzas Fraîch'Up. Un an après l'affaire, Nestlé a annoncé fin mars la fermeture définitive de l'usine de Caudry, qui avait partiellement redémarré mi-décembre, évoquant une chute de ses ventes.

Lire aussi : [Après la mise à l'arrêt de l'usine de pizzas Buitoni de Caudry, dans le Nord, la crainte d'une fermeture définitive](#)



Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Le Monde avec AFP